TL 2523

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/C.4/35/6
8 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 35 de l'ordre du jour

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Lettre datée du 7 octobre 1980, adressée au Président de la Quatrième Commission par le Représentant permanent adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer aux demandes présentées par M. Roque Rodrigues 1/, M. Michel Robert 2/, Mme Maureen R. Berman 3/, M. Paulo Pires 4/, M. Benedict R. Anderson 5/ et M. James Dunn 6/, qui souhaitent être entendus par la Commission lorsque celle-ci examinera "La question du Timor oriental".

Il est bien connu que le processus de décolonisation a été mené à bien au Timor oriental conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, mettant ainsi fin au statut colonial de l'ancien territoire. Le Timor oriental est alors officiellement devenu, le 17 juillet 1976, la vingt-septième province de la République d'Indonésie, disposant des mêmes droits et assujetti aux mêmes obligations que les autres provinces.

A cet égard, ma délégation réaffirme que l'examen de la question par la Quatrième Commission est déplacé et constituerait une ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction interne d'un Etat Membre souverain. Il n'y a donc pas de raison d'accorder à un pétitionnaire le droit d'être entendu par la Commission.

1/ A/C.4/35/3/Add.2.

2/ A/C.4/35/3/Add.1.

3/ A/C.4/35/3/Add.3.

4/ A/C.4/35/3.

5/ A/C.4/35/3/Add.4.

6/ A/C.4/35/3/Add.5.

/...

Je souhaite par conséquent faire part de l'opposition énergique de ma délégation à la participation aux débats de la Commission des personnes dont les noms figurent ci-dessus.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la Quatrième Commission.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint de
l'Indonésie auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Purbo S. SUWONDO